

Préambule

Lévis

6211-04-004

Saint-Étienne-de-Lauzon, 30 janvier 2007

**BAPE - RABASKA****Projet d'implantation de port et terminal méthanier****Madame Josée Primeau,**

coordonnatrice du secrétariat de la commission

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : 418 643-7447 — 1 800 463-4732 poste 421

Télécopieur : 418 643-9474 [rabaska@bape.gouv.qc.ca](mailto:rabaska@bape.gouv.qc.ca)

Peintre, sculpteur et céramiste

**Luc  
Archambault****Objet****Proposition : que soit mesuré, quantifié, qualifié et chiffré la valeur du travail fourni par les différents participant(e)s aux travaux du BAPE – Rabaska**

Madame Primeau,

À titre de déclaration initiale à la présentation de mon mémoire devant le BAPE – Rabaska le jeudi 1<sup>er</sup> février 2007 à 15h30, je tiens à souligner le fait que nous sommes en présence d'une grande iniquité quant à la rétribution du travail des participants aux audiences du BAPE – Rabaska.

D'un côté, les contributions aux présents travaux du BAPE émanant des personnes assises sur la tribune sont rétribuées. Les Commissaires, experts et représentants du promoteur, le personnel du BAPE, à la coordination, l'organisation et aux services connexes de secrétariat et d'administration, ainsi que les journalistes, analystes, photographes et caméramans des médias observant ses travaux, de même que certains auteurs de mémoires, sans oublier les technocrates, fonctionnaires, experts, scientifiques et élus des différents paliers de gouvernements, etc., — il faudrait tous et toutes les nommer — reçoivent juste salaire ou émoluments à titre de rétribution pour leur travail, ici en ces lieux et en coulisses pour sa préparation et ses suites.

De l'autre côté, dans la salle, le temps et le travail, fournis par de très nombreux auteur(e)s des 627 mémoires soumis à votre attention et à celle des citoyen(ne)s et élu(e)s du Québec, ne sont pas rétribués. Des centaines de citoyens ont payé de leur poche, le temps et le travail de réflexion, de recherche, de documentation, d'analyse, de conception, de rédaction, de correction de textes, de fabrication et transmission de dossier, et j'en passe, nécessaire au dépôt d'un mémoire.

À défaut de rétribution, j'aimerais soumettre à votre approbation le fait que ce travail citoyen exemplaire et bénévole soit reconnu et objet de reconnaissance. Pour ce faire, il me semble qu'il faudrait d'abord en mesurer l'étendue. Je propose donc que le BAPE – Rabaska prenne les mesures utiles pour que soit évaluée, quantifiée, qualifiée, la valeur de la part des uns et des autres. Je propose que ces données soient parties intégrantes de votre rapport, et que vos analyses et conclusions en tiennent compte. C'est pourquoi je vous pose les questions suivantes.

## Préambule

- En ce qui concerne les parties associées aux présents travaux du BAPE – Rabaska et qui sont, ont été, ou seront rétribuées directement ou indirectement pour leurs prestations, leurs contributions, ainsi que pour leur préparation et pour la fabrication des études afférentes...
  - Quel est le nombre de ces personnes ?
  - Quel est le nombre total d'heures rétribuées ainsi ?
  - Quel est leur salaire horaire moyen ?
  - Que représente la valeur de toutes ces contributions ?
- En ce qui concerne semblables parties liées semblablement à ces travaux mais dont le travail n'est pas rétribué...
  - Quel est leur nombre ?
  - Combien d'heures chacune de ces personnes ont-elles ainsi « *données* » à la société ?
  - Que représente la valeur de tel travail non rétribué au prix horaire moyen des personnes qui elles ont été rétribuées ?

Pour ma part, si on ne me pose pas la question, j'aimerais y répondre quand même puisque je vous la pose. Il faut compter au moins 225 heures non rétribuées, étalées sur 2 ans, auquel nombre il faudrait ajouter une centaine d'heures volés à au moins 4 conseillers bénévoles qui ont acceptés de m'aider. Et, je ne compte pas dans ce calcul le temps partisan consacré à poser des gestes, à écrire, etc., et non partie des présents travaux du BAPE.

Je suggère que la question soit posée aux auteur(e)s des mémoires. Que leurs réponses soient colligées et chiffrées et que cela soit intégré au rapport du BAPE – Rabaska. Cela, pour que ce travail soit à tout le moins nommé, quantifié, reconnu comme ayant une valeur.

Ces valeurs pourraient de plus être qualifiées. Il y aurait des valeurs qui seraient qualifiées de contributions neutres, par exemple celle correspondant au travail du BAPE et des fonctionnaires, scientifiques et technocrates du gouvernement. D'autres seraient partisans : d'un côté celles reliées au travail du promoteur, de son personnel, de ses sous-contractants, et des personnes et organisations qui l'appuient. De l'autre côté, celles des opposants au projet.

Espérant ainsi contribuer à la description d'un état des lieux conforme à la réalité – ce qui est une partie du mandat du BAPE – et qui fait qu'une grande partie de l'analyse de la proposition présentement à l'étude repose sur un travail injustement non-rétribué et que la réplique à cet apport, est lui, largement et justement rétribué.

Respectueusement.



Luc Archambault  
Peintre, sculpteur, céramiste et citoyen de Lévis

## Présentation devant le BAPE – Rabaska 2007 02 01 15h30

### **Voilà le topo ! Où s'arrête le pipeline...**

Voilà le topo. Je suis à la tête d'un empire. Je regarde la carte de l'Est américain... et demande à mes ingénieurs... c'est où qu'il s'arrête le pipeline de gaz... là... voyons voir ! Mais c'est tout près du Fleuve ! Bingo ! Good bye Charlie Brown ! C'est bien là que s'installeront notre port et terminal méthanier ! On fait un gros plan sur la carte, s'il vous plaît... le gros plan est tellement rapproché qu'on voit tout Beaumont, le fleuve en haut, et même pas l'Île d'Orléans. De toute façon, je suis à la tête d'un empire et je n'ai jamais mis les pieds au Québec. Tout ce que je vois c'est qu'à part la côte Est des États-unis, qui ne veut plus entendre parler de ports et terminaux méthaniers, c'est le grand estuaire du fleuve Saint-Laurent, au bout, avant que le pont de Québec ne barre la route... c'est justement là que se trouve la fin du pipeline... C'est là qu'il faut qu'il soit notre Rabaska ! Arrangez-vous avec ça... vous me direz quand ce sera fait ! Sûr, j'aurai faire un tour... quand ce sera terminé... je passerai au-dessus en avion...

Voilà à peu près comment, me semble-t-il, s'est choisi initialement le site de Beaumont... dans une tour à bureaux de Hambourg, de Toronto, de Montréal ou dans le *building* du 23, rue Philibert Delorme à Paris... C'est aussi simple que ça... le reste, l'exiguïté du fleuve, l'Île d'Orléans, la zone récréotouristique, ce ne sont que des détails d'intendance... QUUUuoi ! Vous vous êtes fait mettre dehors de Beaumont ! Dehors ! On va s'en choisir un meilleur ! *Qu'ien* toi ! À toi l'honneur ! Cette fois-là, *manque* pas ton coup !

Le *mossieur* il était pas content ! L'autre *mossieur* qui prend la balle au vol, ne fait que déplacer de  $\pm 500m$  les installations... et tout le reste n'est que de l'entêtement... que du réchauffé ! Le parti-pris de la proximité du pipeline prévaut en dépit de tout... on s'entête... on recommence avec un autre vendeur... entretemps, on a reconnu avoir erré en pensant que ce n'était qu'une formalité de s'offrir une petite municipalité sans défense, on a pris le temps de faire les choses en grand. Rien n'a été laissé au hasard... sous la couverture... un certain milieu des affaires a été habilement mobilisé... On en est là...

### **Excentrique**

Je ne suis pas le seul à présenter un mémoire. 627 mémoires ont été déposés. Chacun de ces mémoires fait partie d'un tout. Chacun traite d'une partie de la question : ces différentes composantes sont entre autres choses : *les impacts économiques, récréotouristiques et environnementaux défavorables, la dangerosité, la navigabilité sur le fleuve, etc...* Tout cela est abondamment présenté et documenté par des personnes très crédibles.... Je choisis de traiter de questions qui ont été moins abordées... Elles pourront d'un premier abord sembler excentriques, en dehors du centre. Il faut cependant garder à l'esprit que je ne traite que d'une partie d'un tout... où l'on pourra trouver de tout... pas seulement la répétition des mêmes arguments par différentes personnes... Dans ce tout... il y a à mon avis la question du traitement du dossier par les médias.

## Médias

J'ai concentré mon attention sur la manière dont on s'y est pris pour « fabriquer le consentement »<sup>1</sup> de la population par une large utilisation des médias. Par la manipulation « d'illusions nécessaires ». L'illusion du développement économique, alors qu'il n'est question que de socialiser les risques et *multinationaliser* les profits. L'illusion de la futilité du combat que mènent celles et ceux que l'on n'hésite pas à qualifier de manière méprisante « d'oiseaulogues ». L'illusion qu'un sain réalisme s'oppose à des rêveries utopistes. Ce, au moment même où l'on s'aperçoit le saccage créé par le traitement des sables bitumineux, au moment où l'on prend la mesure de la dévastation que causera l'exploitation qui s'annonce...

Il n'y a pas 10 ans... il n'était pas question d'accorder quelque crédit que ce soit à celles et ceux qui l'annonçaient... aujourd'hui... maintenant que le désastre est évident... tout à coup on se réveille... les médias finalement n'ont pas le choix... La couverture médiatique change de registre... on n'en est encore pas là dans le cas de Rabaska... On passe sous silence, minimise bien des aspects, alors qu'on en favorise d'autres...

## Plainte du Conseil de presse

Pour traiter de la couverture journalistique, je prétends avoir une certaine expertise... en effet, j'ai déposé une plainte au **Conseil de Presse** pour dénoncer le cumul des genres journalistiques pratiqué par la journaliste et éditorialiste **Annie Saint-Pierre**, le **Journal de Québec** et M. **Jean-Claude L'Abbée**, éditeur et chef de la direction, maintenant candidat pressenti du **Parti Libéral** dans Vanier. Je me suis penché longuement sur la question... Or, cette plainte a été non seulement retenue, mais aussi largement documentée, étudiée par les autorités compétentes en matière de déontologie journalistique : une série de règles de conduite que s'engagent à respecter les médias pour encadrer l'exercice du droit d'expression et les devoirs qui l'accompagnent. Une décision a été rendue, le grief a été retenu. Et ce, deux fois plutôt qu'une... le JdQ ayant comme moi fait appel de la décision. L'appel a confirmé la décision de première instance, à l'effet que le traitement journalistique du JdQ, favorable à Rabaska, n'a pas respecté les règles journalistiques... Ce n'est pas rien... C'est très sérieux et ce n'est pas à la légère que de telles décisions sont rendues.

## Propos disgracieux, accusations graves

Ainsi donc, le **Journal de Québec**, son personnel, son éditeur et chef de la direction, le bureau d'avocat qui a piloté l'appel, ont tous cru qu'ils étaient dans leur bon droit. Tellement qu'ils se sont crus tout permis pour imposer leur point de vue favorable à Rabaska et défavorable aux « oiseaulogues » de tout acabit. Y compris le fait d'insulter le messager. M. L'Abbée, non content de contredire mes assertions, et dans le but de les discréditer, a porté de graves accusations à mon endroit. En pleine page éditoriale, joutant le même jour de la publication mon texte de dénonciation, il m'a accusé de « faire preuve de mauvaise foi ». À l'appui de ma supposée mauvaise foi, il arguait que mes accusations étaient non-fondées. Il le croyait, avait-il besoin de m'insulter, d'attaquer ma bonne foi, de me faire du tort personnellement. Qu'est-ce qu'un artiste qui serait de mauvaise foi... déjà que l'art au Québec souffre de discrédit, s'il faut qu'en plus un artiste fasse preuve de mauvaise foi, qu'il ne soit pas sincère, pas loyal, qu'il mente, qu'il veuille tromper, usurper sa place, on n'est pas sorti de l'auberge. On a voulu m'intimider, me décourager de parler, de m'impliquer.

---

<sup>1</sup> **Noam Chomsky** « *Chomsky, les médias et les illusions nécessaires* » (*Manufacturing Consent*) (*La Fabrication du Consentement*) est un documentaire canadien de 1992 sur **Noam Chomsky**, d'une durée de 167 minutes. Il a été réalisé par **Mark Achbar** et **Peter Wintonick**. Source : Wikipédia

### **Observer sans réagir, consentement du promoteur**

De son côté, le promoteur de Rabaska, lui, a le train passer en se frottant les mains, il ne s'est jamais dissocié de tout cela. Il a gardé le silence. Lui qui a été depuis 2 ans, de toutes les tribunes, et si prompt à répliquer à tout un chacun lorsqu'une virgule dépassait, lorsqu'à son avis on avait pas respecté ce qu'il croyait être la règle, lui qui tançait à qui mieux mieux celles et ceux qui les avaient transgressées, se disant, lui, si pointilleusement, rigoureusement soucieux de les respecter, n'a jamais pris la parole pour condamner, se dissocier, se distancer de cette pratique qui allait à l'encontre des règles qui encadrent le traitement médiatique le concernant, concernant Rabaska et l'industrie du gaz. Il a donc par son silence endossé le fait que ses supporters appuient son projet tout en ne respectant pas les règles.

### **Transgresser les règles de conduite**

Comment faire confiance à une entreprise qui se dit au-dessus de tout soupçon, alors qu'elle s'accommode assez bien merci d'avoir comme partisans des personnes qui transgressent les règles qui président à l'exercice de leur profession sans faire amende honorable... ? Une entreprise qui devra pourtant respecter une quantité infinie de **règles extrêmement complexes**, subtiles, fines, qui seules permettent de contrôler, d'encadrer, de sécuriser, à toutes les étapes de sa manipulation et de son transport, l'extrême **dangerosité** d'un matériau hautement toxique ? Comment croire qu'il saura tenir compte du raffinement de telles mesures, quand la direction de cette entreprise a permis, sans s'en soucier, s'en dissocier, que ne soient pas respectées les règles qui président au bon, juste, équitable fonctionnement du journalisme démocratique. C'est pourtant une question de principe fondamentale.

### **Le cumul des genres...**

Le cumul des genres journalistique qui a été sanctionné par le Conseil de presse, n'est à mon humble avis que la partie émergée de l'iceberg. Le cumul des genres inapproprié est aussi une caractéristique prévalant dans l'entourage du promoteur et les personnes et personnes morales qui appuie cet insensé projet d'implantation là où il est prévu de l'implanter.

Rabaska 1 a été rejeté par la population de Beaumont. Rabaska 1 s'était engagé à respecter la quiétude et la volonté des citoyens. Rabaska 2 est mitoyen. Pratiquer d'une part le genre respect de la volonté citoyenne et d'autre part pratiquer le genre, on insiste et persiste à attaquer la quiétude du voisinage, est inapproprié.

Le Fonds de solidarité de la FTQ pratique le genre patronal et d'une même voix conscrit ses syndiqués pour être présent dans le débat aux côtés du patronat. Le Mouvement Desjardins se dit populaire et coopératif, et pratique autre genre où il ne fait aucun calcul, ne nous en fait partager aucun et se range du côté de la socialisation des risques et de la *multinationalisation* des profits.

### **Socialiser les risques et dommages et *multinationaliser* les profits**

Ce qui m'amène à parler de la déterminante question des retombées économiques. Le fait que nos territoires seront, comme cela sera démontré abondamment par ailleurs et de plus compétentes personnes que moi, saccagés par l'implantation de ces installations, on découvre que le saccage devra être plus grand encore... Le projet n'aurait de sens, de valeur, de dividendes socio-économiques pour la région, que dans la mesure où d'autres industries s'installent « à proximité ». Ce qui maximise, décuple, l'impact de cette éventuelle implantation.

L'industrie du gaz fera un chiffre d'affaires de plus de 200 000M\$ en 30 ans avec les 4 réservoirs qu'il compte implanter si tout va bien à Lévis. Le chiffre d'affaires des retombées économiques promises par le promoteur, à savoir, 7 à 10M\$/an en taxes pour Lévis, et 300M\$ pour le Québec, ne représentent que 36 centième de 1% du montant.... Un analyste crédible, en la personne de Pierre-Paul Noreau, éditorialiste au Soleil, répond... ce n'est pas là l'essentiel... Rabaska se justifie pour d'autres raisons, dont le fait d'attirer des entreprises qui voudront s'établir à proximité. Cela veut dire que peu importe ce que nous obtenons comme dividendes, l'essentiel est le parc industriel qui en surgira.

### **Permis de construire un Centre d'achat sans parc de stationnement**

Or, où s'installeront-elles ces entreprises ? Quel secteur leur sera réservé ? Quels types d'entreprises ? Quel en sera l'impact ? N'étudier que l'impact des installations de Rabaska devient dans ce contexte complètement incomplet. C'est l'équivalent d'accorder un permis de construire à un centre d'achat, sans prévoir, par la même étude d'impact, lui accorder le permis de construire et d'aménager un parc de stationnement, souterrain ou de surface.

Il faut étudier l'ensemble de ce que suppose, de ce qui justifie, l'implantation de Rabaska... J'ai de bonnes raisons de penser, qu'on nous cache la forêt derrière un arbre... l'arbre des mesures d'atténuation de Rabaska... BAPE – Rabaska est en train de hacher menu l'arbre en question, mais s'abstient ne serait-ce qu'entrevoir la forêt, alors qu'il faudrait aussi qu'elle fasse partie de l'étude, même si ce n'est pas le promoteur qui va la planter.

### **On est en train de se faire planter**

C'est comme si on demandait au CA d'une entreprise de se prononcer sur les impacts économiques de l'implantation d'un simple Pavillon, alors que la construction du Pavillon n'a de sens, de rentabilité que dans la mesure où s'en suivra la construction d'un centre commercial complet... Ce qui décuple l'impact du projet sur... l'économie, mais aussi sur l'environnement... sa dangerosité... sa nuisance, etc. Or on nous demande de consentir à l'implantation d'un projet, sans tenir compte des données reliées à l'ensemble des impacts que suscitera cette implantation. Ce qui s'en suivra. Par contre, on affirme que c'est la justification même de cette implantation. Il me semble que tout cela est au centre du débat... Il l'est d'autant plus parce que la question est reléguée à la périphérie... sous prétexte que ce n'est pas le promoteur du projet qui réalisera ce qui s'en suivra...

Un capital environnemental et récréotouristique extraordinaire, unique, est menacé, cédé pour une bouchée de pain... pour quelques emplois et ce saccage est défendu par une poignée d'entrepreneurs tout heureux d'être contents d'assurer pour seulement 5 ans la survie de leur entreprise de camionnage, de soudure ou de terrassement. Après la construction de Rabaska, s'ils se contentent toujours d'être à la remorque de projets venus de l'extérieur, que feront-ils ? Qu'y aura-t-il de changé ?

### **Sans Rabaska, il n'y a pas de plan crédible de développement économique. À qui la faute ?**

Qu'attend le milieu des affaires pour concevoir, trouver, inventer, structurer un développement économique durable et prospère pour la région ? Où est investi son capital d'invention, de création ? Comment se fait-il que sans Rabaska il n'y ait rien d'autre dans ses cahiers ? Est-ce ça la compétence du milieu des affaires d'ici ? S'en remettre au hasard de la volonté de telle ou telle multinationale ?

Nous pouvons faire mieux que ça ! Nous avons tout en main pour faire mieux qu'attendre le bon plaisir de multinationales venu d'ailleurs ! Nous sommes collectivement détenteurs d'un territoire à faire pâlir d'envie le monde entier ! C'est notre principale, voire notre seule richesse hormis le patrimoine humain que nous sommes ! Nous l'avons hérité de nos ancêtres qui l'ont défriché pour nous à la sueur de leur front ! Leur ferons-nous l'affront d'en déshériter celles et ceux qui nous suivent, nos enfants en le dépréciant à si vil prix ?

Luc A.